



Vous êtes en fonction dans une Haute Ecole ou dans l'enseignement supérieur de Promotion Sociale? Vous souhaitez ajouter un plus à votre parcours pédagogique? Vous désirez être dans les conditions de nomination? Vous souhaitez profiter d'une revalorisation barémique?

Vous êtes concerné par le **CAPAES** ...

Le Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur.

L'IRAM PS vous propose une formation pour adultes dont la finalité est de contribuer au développement de vos compétences professionnelles en tant qu'enseignant dans l'enseignement supérieur.

••• Organisation

L'IRAM PS vous propose :
une formation dont les contenus sont destinés spécifiquement aux candidats **CAPAES** et sont centrés sur les dispositifs particuliers de l'enseignement supérieur;
une formation privilégiant une démarche réflexive sur les pratiques professionnelles des participants;
une formation dont l'évaluation est conçue de façon intégrative autour de la réalisation d'un dossier de développement professionnel;
des horaires adaptés aux besoins des enseignants en fonction;
un suivi individualisé pour la préparation du dossier professionnel auprès de la commission **CAPAES**



Chaussée de Binche 159
7000 MONS

☎. 065/40.41.92 - 📠. 065/40.41.99
info@iramps.be - www.iramps.be

- Enseignement en soirée et le samedi
- Enseignement modulaire
- Accessible en 1 an
- Diplôme homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles



Dans ce document le masculin est utilisé à titre épiciène

Vos Ambitions, nos formations.

●●● Cours du CAPAES

●●● Qui est concerné par le CAPAES ?

Pour les Hautes Ecoles: Le candidat doit, comme le stipule le décret du 17 juillet 2002:

être déjà engagé dans une Haute Ecole et

être diplômé de l'enseignement supérieur non universitaire.

Si le candidat est titulaire de plusieurs titres, il peut choisir le lieu où suivre la formation CAPAES.

Par exemple, si madame X a un diplôme de secrétaire de direction et une licence en langues germaniques, elle peut choisir de suivre la formation soit en promotion sociale soit dans une université habilitée pour les langues germaniques.

Pour l'enseignement supérieur de promotion sociale: La formation CAPAES comporte une modalité spécifique pour les enseignants diplômés d'un 2ème cycle universitaire exerçant une fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale. Ils ont le choix de l'opérateur de formation : soit l'enseignement supérieur pédagogique de promotion sociale , soit l'université.

Toutefois, les candidats ne sont pas autorisés à s'inscrire à la formation organisée par l'établissement dans lequel ils enseignent.

●●● Qui peut s'inscrire à la formation CAPAES organisée par la promotion sociale

Pour les Hautes Ecoles

Le candidat doit, comme le stipule le décret du 17 juillet 2002,

· être déjà engagé dans une Haute Ecole et

· être diplômé de l'enseignement supérieur non universitaire.

Pour l'enseignement supérieur de promotion sociale

La formation CAPAES comporte une modalité spécifique pour les enseignants diplômés d'un 2ème cycle universitaire exerçant une fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale. Ils ont le choix de l'opérateur de formation : soit l'enseignement supérieur pédagogique de promotion sociale , soit l'université.

Toutefois, les candidats ne sont pas autorisés à s'inscrire à la formation organisée par l'établissement dans lequel ils enseignent.

Il est à noter que des dérogations sont possibles pour des motifs appréciés par le Ministre de l'enseignement supérieur.

Contenu du programme proposé par l'IRAM PS

La formation CAPAES se compose de deux volets mis en œuvre simultanément : l'un théorique articulé autour de 3 axes et un autre pratique. De plus, le candidat devra bénéficier d'un suivi personnalisé mis en œuvre avec des accompagnateurs de son école.

Il est important de souligner que la formation n'aboutit pas à la délivrance du Certificat mais prépare à son obtention. Au terme d'une formation réussie, le candidat doit présenter un dossier professionnel devant une commission externe, inter-réseaux, mise en place par la Communauté française. C'est celle-ci qui délivre le CAPAES. Le dossier est constitué par une production écrite personnelle dans laquelle le candidat analyse son parcours professionnel au sein de l'école dans laquelle il fonctionne ou y a fonctionné et fait la preuve d'une analyse réflexive dans son domaine d'expertise et dans sa pratique d'enseignement.

Le programme CAPAES se différencie sur le plan du nombre de périodes selon qu'il s'adresse à des candidats détenteurs ou non d'un titre pédagogique (instituteur, AESI, AESS, CAP, DAP).

Unités d'enseignement	Nbre de périodes	
Volet théorique		
	Sans titre pédagogique	Avec titre pédagogique
Axe 1 : Socio-politique	36 p	20 p
Axe 2 : Psycho-relationnel	36 p	16 p
Axe 3 : Pédagogie	72 p	36 p
Volet pratique		
	Sans titre pédagogique	Avec titre pédagogique
Accompagnement de la pratique, analyse des pratiques, développement professionnel	108 p	24 p